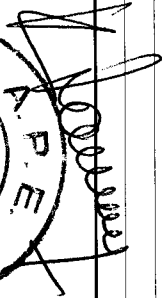


**Mesures d'attractivité Résidents Année 2019**

<b>Etablissement: Montaigne</b>	<b>Ville: N'Djaména</b>	<b>Tchad</b>
Billet d'avion aller **	oui	remboursement du billet aller à l'arrivée classe économique
prime d'installation	oui	1 500 000 FCFA équivalent à 2286,73 euros. En cas de non respect du contrat de résident de 3 ans elle devra être remboursée au prorata du temps de présence.
Salaires contrat local 3 mois	oui	voir fiche ci jointe
prise en charge hébergement à l'arrivée	oui	en fonction de l'heure d'arrivée et de la disponibilité du logement , une solution d'hébergement vous sera proposée pour une durée de 2 jours
Frais de scolarité	oui	exonération de 50% des droits d'écologie pour les enfants scolarisés le 1er trimestre de l'arrivée
Logement	oui	Un logement minimum de type 2 : loyer à votre charge maximum 500 euros. Le complément du loyer est à la charge de l'établissement. Le logement dispose d'un 1 lit et matelas 2 places, 1 table et 6 chaises, 1 canapé 3 places, un bureau et une chaise, 1 frigo et 1 gazinière
Droit de première inscription	non	Versés par l'AEFE en Décembre ou Janvier. A reverser à l'établissement avant le 30 janvier
Billet d' avion annuel **	2 billets A/R par an	billet été + congés de Noël pris en charge par l'établissement dès la 1ère année. Toute modification de billet sera à la charge du résident. Un seul billet année de départ
Billet d'avion retour **	oui	billet retour fin de contrat pris en charge par l'établissement ( et un seul billet année de départ)
*Sont exclus de ces mesures les résidents ayant un conjoint expatrié AEFE ou un conjoint expatrié bénéficiant de ces mesures pour sa famille		
** Les billets d'avion concernent uniquement le résident		
		N'Djaména le 17 janvier 2019
		La Présidente Association des parents d'élèves
		Khadidja ARTINE

  
**LF PRESIDENT**  
 Association des Parents d'Elèves  
 N'DJAMÉNA (TCHAD)